

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DOUBS

ARRONDISSEMENT  
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 44
Ayant donné procuration : 09
Absents/excusés : 14
Représentés : 02
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 44
Contre : /
Blancs et nuls : /
Abstention : /

Date de la convocation

03/07/2024

Objet de la délibération

**NORDIQUE : tarifs pass-  
nordiques saison  
2024/2025**

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 025-200089565-20240709-2024\_63-DE

**EXTRAIT DU R**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**  
**DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT**  
**DOUBS**

Séance du 09 juillet 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 09 juillet à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Fêtes à Mouthé, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Bernard THERY

**Présents** : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MONNIN Gaétan (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie), M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. SALLEE Bernard (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIIVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

**Autres présents** : M. PETITE Gilles, M. DONZELOT Sébastien, M. HUE PERRON Damien.

**Excusés** : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

**Absents** : M. LACROIX Hervé (Métabief), M. LETOUBLON Albert (Mouthé), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

**Procurations** : Mme CESSIN Emilie (Gellin) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MOREL Michel ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes) ayant donné procuration à M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine) ayant donné procuration à Mme SCHIIVON Florence (Rochejean), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

Le Président demande à M. S. DONZELOT, Responsable du service Tourisme de présenter ce point. Il rappelle que comme chaque année, le conseil communautaire doit délibérer pour valider la grille tarifaire activités nordiques pour la saison à venir.

Pour rappel, les prix des forfaits réciprocitaires à l'échelle du Massif du Jura sont définis de manière consensuelle à l'Espace Nordique Jurassien (voir grille ENJ en pièce jointe du présent ordre du jour).

Pour cette saison, la seule décision significative à cette échelle est de prolonger la première promotion jusqu'aux vacances de Noël (20/12), alors qu'elle se terminait habituellement le 15/11.

S'agissant des autres tarifs, ils sont définis par la Communauté de Communes. Cette année les principales modifications proposées sont les suivantes, compte tenu des difficultés de gestion remontées l'hiver dernier (voir tableau en pièce jointe, cases en jaune) :

- Création d'un pass saison valable uniquement sur le territoire de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs au tarif de 80€, quelle que soit la période de l'année. Ce produit devrait plus particulièrement répondre aux attentes des skieurs locaux qui sollicitent un effort financier à la suite des deux dernières années sans neige. Pour mémoire, le pass Montagnes du Jura en promotion sera cette saison à 106€.
- Augmentation des tarifs un jour, 2 jours, et 3 jours pour privilégier la vente des forfaits à la semaine et à la saison.
- Passage de l'âge du paiement de la redevance de 6 à 5 ans pour coller à la politique tarifaire d'ENJ et Nordic France.

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 025-200069565-20240709-2024\_63-DE



**Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents valide les deux grilles tarifaires jointes et autorise le président à signer tous les documents nécessaires à l'application de ces tarifs.**

**Fait et délibéré les ans, jours et mois  
susdits**

**Pour copie certifiée conforme,**

**Le Président,**

**J.M SAILLARD**

## PASS HEBDO MONTAGNES DU JURA

Valable pour toutes les activités nordiques confondues (hors traineaux) sur les sites nordiques des Montagnes du Jura et de Suisse Romande.

Pass valable 7 JOURS CONSECUTIFS

Pass hebdo <b>JEUNE</b>	<b>33€</b>
-------------------------	------------

Pass hebdo <b>ADULTE</b>	<b>50€</b>
--------------------------	------------

**Promo  
Famille**

Pass offert à partir de la 4ème personne appliqué sur le tarif en vigueur

## PASS HEBDO BALADE MONTAGNES DU JURA

Valable **UNIQUEMENT** pour les itinéraires piétons à raquettes, sur les sites nordiques des Montagnes du Jura et de Suisse Romande

Pass valable 7 JOURS CONSECUTIFS

Pass hebdo <b>JEUNE</b>	<b>12€</b>
-------------------------	------------

Pass hebdo <b>ADULTE</b>	<b>24€</b>
--------------------------	------------

### TARIFS PASS SAISON MONTAGNES DU JURA

Personnes en situation de handicap :

Du 01/10/2024 au 20/12/2024 inclus :

Pass saison **JEUNE** en situation de handicap : **22,5€**

Pass saison **ADULTE** en situation de handicap : **53€**

A partir du 21/12/2024 :

Pass saison **JEUNE** en situation de handicap : **25€**

Pass saison **ADULTE** en situation de handicap : **68€**

--> Sur présentation d'un justificatif, ces Pass sont à commander directement auprès de l'Espace Nordique Jurassien : [contact@espacenordiquejurassien.com](mailto:contact@espacenordiquejurassien.com)

### TARIFS PASS HEBDO MONTAGNES DU JURA

Personnes en situation de handicap :

Pass valable 7 jours consécutifs

Pass hebdo **JEUNE** en situation de handicap : **0€**

Pass hebdo **ADULTE** en situation de handicap : **33€**

--> Sur présentation d'un justificatif, ces Pass sont à acheter directement auprès des sites nordiques.

Conditions de vente :

Tarif jeune : de 5 à 15 ans révolus, tarif adulte : à partir de 16 ans

Promo Famille : 3 gratuites par famille maximum.

Pass offert aux jeunes de - de 16 ans pour une famille comprenant au moins un parent.

Les Pass nordiques ne comprennent pas d'assurance.

Dans certains cas, le domaine nordique pourra proposer une assurance en complément.

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 025-200069565-20240709-2024\_63-DE

**GRILLE TARIFAIRE PASS NORDIQUES - MAJ 3/07/2024****SAISON HIVER 2024-2025 / Grille organisée par types de Pass****Tarif ENFANT à partir de 5 ans pour coller à la politique tarifaire EN**

DATES : toute la saison 2023/2024

Pass Saison Secteur	CONDITIONS	ÂGES	TARIF 23-24	TARIF 24-25
Nordic Pass adulte CCLMHD	Vendu aux adultes et valable sur tous les sites nordiques de la Communauté de Communes Lac et Montagnes du Haut Doubs	16 ans et +		80,00 €

**PASS SEANCES**

Accès aux pistes de ski de fond, piétonnes et raquettes des secteurs : Les Fourgs - Mont de l'Herba / La Fuvelle / Métabief - Mont d'Or / Chez Liadet / Pré Poncet / Combes Derniers / Chapelle des Bois

et salles hors sac de la Coupe aux Fourgs, de la Seigne aux Hôpitaux-Vieux, du Pré Poncet à Châtelblanc et de Chapelle des Bois

DATES : toute la saison 2023/2024

PASS 3 et 2 JOURS	CONDITIONS	ÂGES	TARIF 23-24	TARIF 24-25
PASS 3 JOURS ADULTES	Vendu aux adultes, à l'unité pour 3 journées consécutives	16 ans et +	24,00 €	25,00 €
PASS 3 JOURS ENFANT	Vendu aux jeunes, à l'unité pour 3 journées consécutives	De 5 à 15 ans révolus	12,00 €	12,00 €
PASS 2 JOURS ADULTES	Vendu aux adultes, à l'unité pour 2 journées consécutives	16 ans et +	16,50 €	17,00 €
PASS 2 JOURS ENFANTS	Vendu aux jeunes, à l'unité pour 2 journées consécutives	De 5 à 15 ans révolus	8,50 €	8,50 €
PASS SEANCES SKI NORDIQUE	CONDITIONS	ÂGES	TARIF 23-24	TARIF 24-25
SEANCE PLEIN TARIF	Vendu aux adultes, à l'unité pour 1 séance (hors étudiants / lycéens / carte avantage jeune)	16 ans et +	8,50 €	9,00 €
SEANCE TARIF REDUIT	Vendu aux adultes, à l'unité pour 1 séance selon conditions détaillées ci-après : étudiants / lycéens / carte avantage jeune / manque de neige / tribu (à partir de 4 pers) / pers en situation de handicap et son accompagnateur / pers. de + de 75 ans / ski joëring	16 ans et + sous conditions (voir ci-contre)	6,50 €	6,50 €
SEANCE MINI PRIX	Vendu aux jeunes et adultes, à l'unité pour 1 séance selon conditions détaillées ci-après : accès stades (la Seigne + Tremplin de Chau Neuve) / manque de neige / cours ADULTE avec moniteur	De 5 à 15 ans révolus et 16 ans et + dans certains cas (voir ci-contre)	4,50 €	4,50 €
PASS FAMILLE	Pass offert à partir de la 4e personne pour une famille comprenant au moins un parent. Pas offert exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans dans la limite de 3 gratuits	Cas 1 : 1 Adulte et 2 Enfants = gratuité dès le 3ème enfant	17,50 €	18,00 €
		Cas 2 : 2 Adultes et 1 Enfant = gratuité dès le 2ème enfant	21,50 €	22,50 €
PASS GROUPE	Vendu aux jeunes à l'unité pour 1 séance selon conditions détaillées ci-après : GROUPE de plus de 10 enfants / scolaires hors Département du Doubs / cours ENFANT avec moniteur	De 5 à 15 ans révolus	2,50 €	2,50 €

Séance offerte aux groupes scolaires du Département du Doubs

PASS BALADES	CONDITIONS	ÂGES	TARIF 23-24	TARIF 24-25
SEANCE PLEIN TARIF	Vendu aux adultes, à l'unité pour 1 séance, pour les activités suivantes : Piétons / Raquettes / Fatbikes / Trotinettes électriques / chien de traîneau	16 ans et +	3,50 €	3,50 €
SEANCE TARIF REDUIT	Vendu aux GROUPES adultes à partir de 10 pers et aux jeunes, à l'unité pour 1 séance, pour les activités suivantes : Piétons / Raquettes / Fatbikes / Trotinettes électriques	De 5 à 15 ans révolus	2,00 €	2,00 €

**SALLES HORS SACS**

Sites nordiques de la Coupe aux Fourgs, de la Seigne aux Hôpitaux-Vieux, du Pré Poncet à Châtelblanc et de Chapelle des Bois

DATES : toute la saison 2023/2024

SALLES HORS SACS	CONDITIONS	ÂGES	TARIF 23-24	TARIF 24-25
ACCES ADULTE	Vendu aux adultes sans pass ski ou balade, à l'unité pour la journée	16 ans et +	1,50 €	1,50 €
ACCES JEUNE	Vendu aux jeunes, sans pass ski ou balade à l'unité pour la journée	De 5 à 15 ans révolus	1,00 €	1,00 €

**SECOURS SUR PISTES**

Sur pistes de ski de fond, piétonnes et raquettes des secteurs : Les Fourgs - Mont de l'Herba / La Fuvelle / Métabief - Mont d'Or / Chez Liadet / Pré Poncet / Combes Derniers / Chapelle des Bois

DATES : toute la saison 2023/2024

SECOURS SUR PISTES	CONDITIONS	ÂGES	TARIF 23-24	TARIF 24-25
CAS 1	Intervention sans rapatriement sur pistes balisées	toutes catégories	60 €	60 €
CAS 2	Intervention avec rapatriement sur pistes balisées	toutes catégories	200 €	200 €
CAS 3	Intervention avec rapatriement hors pistes	toutes catégories	300 €	300 €

**LES FRAIS DE PORT**

DATES : toute la saison 2023/2024

Tarif appliqué pour l'envoi d'un ou plusieurs pass lors de commandes	2 €	2 €
--	-----	-----

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
**DOUBS**

ARRONDISSEMENT  
**PONTARLIER**

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 44
Ayant donné procuration : 09
Absents/excusés : 14
Représentés : 02
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 25
Contre : 18
Blancs et nuls : 0
Abstention : 1

### Date de la convocation

03/07/2024

### Objet de la délibération

**Compétence scolaire :  
choix du scénario**

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 025-200069565-20240709-2024\_64-DE

## EXTRAIT DU R des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 09 juillet 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 09 juillet à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Fêtes à Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Bernard THERY

**Présents** : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MONNIN Gaétan (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie), M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. SALLEE Bernard (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbusson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarriageois).

**Autres présents** : M. PETITE Gilles, M. HUE PERRON Damien.

**Excusés** : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

**Absents** : M. LACROIX Hervé (Métabief), M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

**Procurations** : Mme CESSIN Emilie (Gellin) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MOREL Michel ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes) ayant donné procuration à M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine) ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

Le Président,

VU la délibération en date du 28 février 2019 portant définition de la compétence « affaires scolaires » telle qu'inscrite dans les statuts,

Considérant que la Communauté exerce pour le compte de ses communes membres une compétence « affaires scolaires » comprenant notamment le mobilier scolaire, le salaire des ATSEM, les fournitures scolaires, le transport méridien, le matériel informatique, l'internet, la téléphonie et la maintenance informatique,

Considérant que la Communauté dispose statutairement de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » mais qu'elle ne l'exerce pas en pratique puisque qu'aucun équipement n'a été déclaré d'intérêt communautaire,

Considérant que par une délibération en date du 22 février 2022, la Communauté a décidé de lancer une étude, suite à un questionnaire transmis en ce sens aux communes, pour étudier les enjeux d'un transfert des compétences scolaire, périscolaire et extrascolaire,

Considérant que cette étude a donné lieu à la production d'un rapport d'état des lieux, dit rapport de phase 1,

Considérant que cette étude a donné lieu à la production d'un rapport spécifique à l'étude des scénarios de transfert, dit rapport de phase 2, qui prévoyait un scénario, dit scénario 2, prévoyant un transfert total des compétences scolaire, périscolaire et extrascolaire,

Considérant que ce scénario a été rejeté par un vote du conseil communautaire en date du 11 juin 2024,

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 025-200069565-20240709-2024\_64-DE



Considérant que le point inscrit au conseil communautaire du 11 juin 2024 sur les scénarios spécifiques à la compétences scolaires a été retiré de l'ordre du jour afin de répondre aux élus qui estimaient qu'ils avaient manqué de temps pour débattre,

Considérant la réunion de travail organisée le 02 juillet, à laquelle étaient invités tous les membres du conseil communautaire et tous les membres de la commission scolaire, pour débattre sur ce dossier,

Considérant que les incidences de chacun de ces scénarios ont été présentés dans le rapport de phase 2 communiqué aux conseillers communautaires,

Considérant qu'il est apparu opportun que chacun des conseillers communautaires expriment sa préférence quant au scénario à retenir afin de permettre par la suite sa mise en œuvre,

Considérant les résultats du vote sur chacun de ces scénarios :

Scénario statut quo	18 voix
Scénario transfert total de la compétence scolaire à la CC	25 voix
Restitution totale de la compétence scolaire aux communes	1 Abstention

Considérant le caractère préparatoire de cette délibération

**AINSI APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

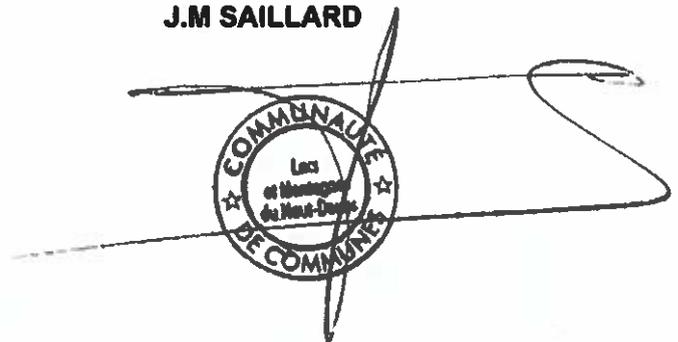
- **De retenir le scénario du transfert total de la compétence scolaire à la communauté de communes**
- **De charger le Président de l'exécution de la présente délibération et notamment de sa notification aux communes membres et au préfet du Doubs.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DOUBS

ARRONDISSEMENT  
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 44
Ayant donné procuration : 09
Absents/excusés : 14
Représentés : 02
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 44
Contre : /
Blancs et nuls : /
Abstention : /

Date de la convocation

03/07/2024

Objet de la délibération

**Déchèterie de la Fuvelle :  
modification des horaires**

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 025-200069565-20240709-2024\_65-DE

**EXTRAIT DU R**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**  
**DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT**  
**DOUBS**

Séance du 09 juillet 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 09 juillet à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Fêtes à Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Jean-Bernard THERY

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MONNIN Gaétan (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie), M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. SALLEE Bernard (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. HUE PERRON Damien.

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loulelet).

Absents : M. LACROIX Hervé (Métabief), M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : Mme CESSIN Emilie (Gellin) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MOREL Michel ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes) ayant donné procuration à M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine) ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loulelet) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

A la demande du Président, M. D. HUE PERRON, responsable du service « déchets » rappelle que la déchèterie de la Fuvelle, située sur la commune de Labergement Sainte Marie est la principale déchèterie de la CCLMHD.

Il indique que depuis de nombreuses années la période d'ouverture de cette déchèterie n'est pas en adéquation avec sa fréquentation : en effet, un très grand nombre d'usagers est accueilli sur cette déchèterie, pour un nombre d'heures d'ouverture relativement réduites.

L'une des conséquences est qu'il arrive parfois que de nombreux usagers se retrouvent au même moment à la déchèterie, créant ainsi une sur fréquentation ponctuelle, et une file d'attente de véhicules, pouvant s'étendre sur la départementale n°9.

C'est pourquoi il est proposé de modifier les horaires de travail des agents et de l'ouverture de la déchèterie.

Situation actuelle :

Les agents travaillent sur quatre jours et demi : le lundi après-midi, puis les mercredis, jeudis, vendredis et samedis.

La déchèterie est fermée au public les jeudis matin et vendredis matin.



**Horaires d'ouverture de la déchèterie :**

**Horaire de travail des agents :**

ÉTÉ - DU 01/04 au 31/10 (7 mois)					
	MATIN		AM		TOTAL
LUNDI			13:30	17:30	04:00
MARDI					00:00
MERCREDI	09:00	11:45	13:30	17:30	06:45
JEUDI			13:30	17:30	04:00
VENDREDI			13:30	17:30	04:00
SAMEDI	09:00	11:45	13:30	17:30	06:45
DIMANCHE					00:00
SEMAINE					25:30:00

ÉTÉ - DU 01/04 au 31/10 (7 mois)					
	MATIN		AM		TOTAL
			13:15	17:45	04:30
					00:00
	08:30	12:00	13:15	17:45	08:00
	09:00	12:00	13:15	17:45	07:30
	09:00	12:00	13:15	17:45	07:30
	08:30	12:00	13:15	17:45	08:00
					00:00
					35:30:00

HIVER - DU 01/11 au 31/03 (5 mois)					
	MATIN		AM		TOTAL
LUNDI			13:30	17:15	03:45
MARDI					00:00
MERCREDI	09:00	11:45	13:30	17:15	06:30
JEUDI			13:30	17:15	03:45
VENDREDI			13:30	17:15	03:45
SAMEDI	09:00	11:45	13:30	17:15	06:30
DIMANCHE					00:00
SEMAINE					24:15:00

HIVER - DU 01/11 au 31/03 (5 mois)					
	MATIN		AM		TOTAL
			13:00	17:30	04:30
					00:00
	08:00	12:00	13:15	17:30	08:15
	09:00	11:45	13:15	17:30	07:00
	09:00	11:45	13:15	17:30	07:00
	08:00	12:00	13:15	17:30	08:15
					00:00
					35:00:00

**Les changements proposés sont les suivants :**

- Passer sur une semaine de 4 jours au lieu de 4,5 jours ;
- Faire travailler les agents en journées continues ;
- Avoir 2 cycles de travail permettant une ouverture de la déchèterie du mercredi au samedi, plus une ouverture sur rendez-vous (réservé aux gros producteurs) soit les lundis, soit les mardis.
- Ne plus avoir de créneaux durant lesquels la déchèterie est fermée alors que les agents travaillent (ouverture de la déchèterie calculée sur les horaires des agents).
- Avoir les mêmes horaires en été qu'en hiver.
- Exemple 1 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Déch	RdV						
Gros producteurs							
N°1	☺		☺	☺	☺		
N°2			☺	☺	☺	☺	
N°3			☺	☺	☺	☺	
N°4			☺	☺	☺	☺	



• Exemple 2 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jedi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Déch		RdV					
		Gros producteurs					
N°1		☺	☺	☺	☺		
N°2			☺	☺	☺	☺	
N°3			☺	☺	☺	☺	
N°4			☺	☺	☺	☺	

Un agent est en cycle de travail « Lundi, Mercredi, jeudi vendredi », (ou Mardi, mercredi, jeudi vendredi dans l'exemple 2) les trois autres sont en cycle de travail « Mercredi, jeudi, vendredi, samedi ».

Toutes les semaines, le cycle de travail tourne, permettant à chaque agent d'avoir au moins un samedi de repos par mois. Il permet également aux gros producteurs de déchets (particuliers ou professionnels) de bénéficier d'une journée complète pour prendre rendez-vous.

Les horaires de prise de postes et de fin de postes seront définis pour les deux cycles de travail afin de respecter le volume horaire de 35 heures hebdomadaires, réparties sur une durée de 9 heures sur 3 jours et 8 heures la quatrième journée.

Cette modification du rythme de travail des agents permettra d'avoir des plages d'ouverture égales à 33 heures/semaine, plus 7h30 pour les gros producteurs soit 7.5 heures de plus l'été et 8.75 heures l'hiver.

**Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents autorise les modifications du temps de travail des agents et des jours d'ouverture de la déchèterie, telles qu'exposées ci-dessus et donne tout pouvoir au Président pour les mettre en place.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 025-200069565-20240709-2024\_65-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DOUBS

ARRONDISSEMENT  
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 44
Ayant donné procuration : 09
Absents/excusés : 14
Représentés : 02
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 43
Contre : /
Blancs et nuls : /
Abstention : 01

Date de la convocation

03/07/2024

Objet de la délibération

**Déchèterie de la Fuvelle :  
modification de l'accès**

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 025-200069565-20240709-2024\_66-DE

EXTRAIT DU R

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT  
DOUBS

Séance du 09 juillet 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 09 juillet à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Fêtes à Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Jean-Bernard THERY

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Bray et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MONNIN Gaétan (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie), M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. SALLEE Bernard (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie (Moulhe), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. HUE PERRON Damien.

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Absents : M. LACROIX Hervé (Métabief), M. LETOUBLON Albert (Moulhe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : Mme CESSIN Emilie (Gellin) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MOREL Michel ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes) ayant donné procuration à M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine) ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Bray et Maison du Bois).

Mr GINDRE Vice-Président chargé des « déchets » étant absent le Président SAILLARD sollicite M. D. HUE PERRON, responsable du servies « déchets » pour présenter ce point.

Il rappelle qu'afin d'optimiser le fonctionnement de la déchèterie de la Fuvelle à Labergement Sainte Marie, la CCLMHD a acté la mise en place d'un système de contrôle d'accès à ce site.

Ce système permettra de filtrer les entrées à la déchèterie en limitant le nombre de véhicules à l'intérieur du site, permettant ainsi une meilleure prise en charge des usagers grâce à la régulation du flux de véhicules.

La mise en place de ce dispositif se fera de pair avec une modification de l'accès des usagers dans la déchèterie.

Deux scénarios ont été envisagés, et tous les conseillers communautaires ont reçu les plans :

**Le scénario 1** propose de faire passer les usagers en aller-retour devant la déchèterie pour rentrer par le portail actuel de la déchèterie. Ce scénario demande le déplacement de portails et barrières, ainsi que la réalisation de travaux de génie civil pour améliorer l'angle de giration pour entrer dans la déchèterie.

**Le scénario 2** propose de faire rentrer les usagers par le portail supérieur de la déchèterie, proche de l'aire de stockage des déchets verts. Ce scénario demande moins de travaux de génie civil mais propose une zone d'attente des véhicules moins longue.



**Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents moins une abstention, valide le scénario 1, à savoir, faire passer les usagers en aller-retour devant la déchèterie pour rentrer par le portail actuel de la déchèterie (voir plan en annexe).**

**Fait et délibéré les ans, jours et mois  
susdits  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Président,  
J.M SAILLARD**

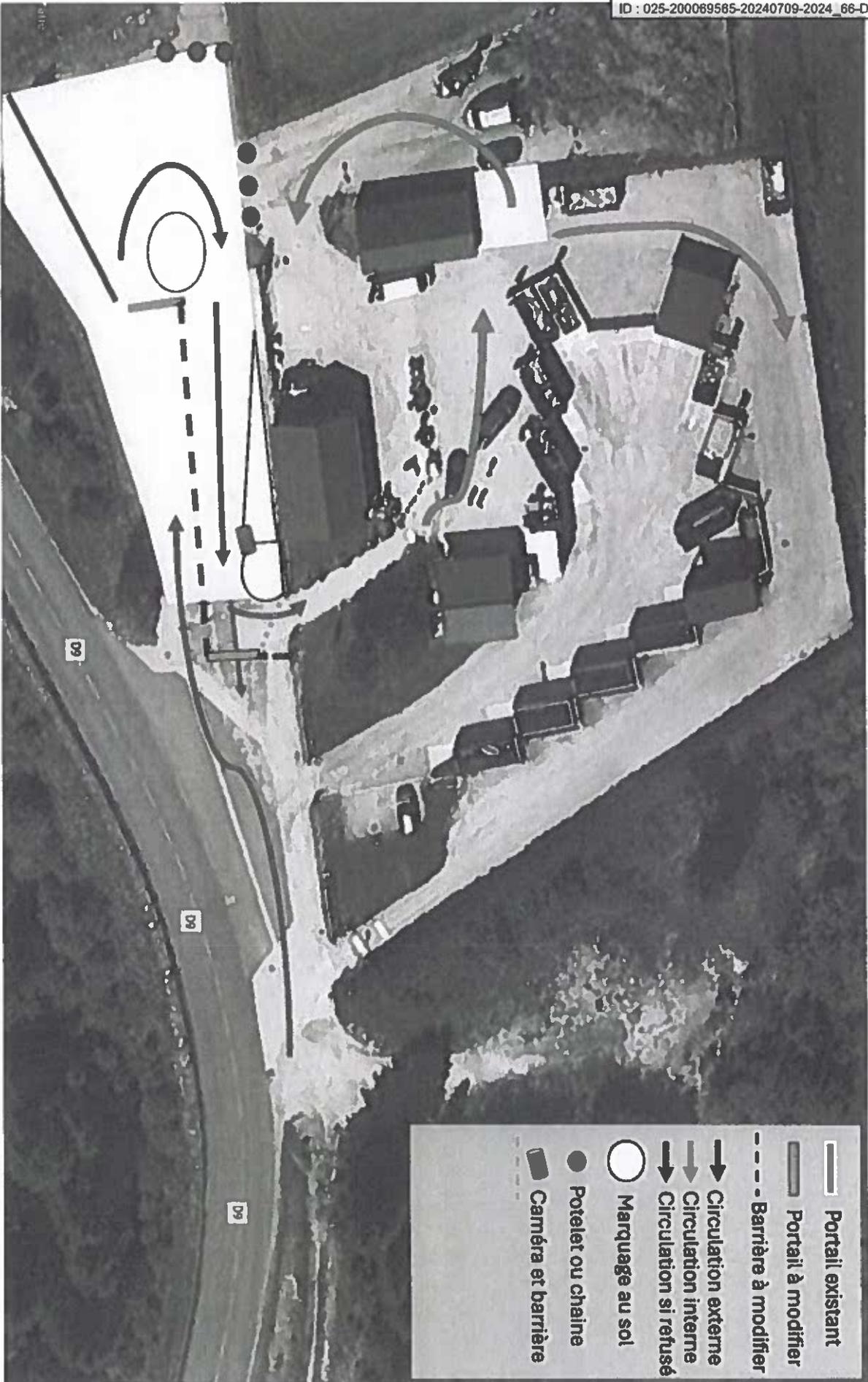


Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 025-200069565-20240709-2024\_66-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DOUBS

ARRONDISSEMENT  
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 44
Ayant donné procuration : 09
Absents/excusés : 10
Représentés : 02
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 44
Contre : /
Blancs et nuls : /
Abstention : /

### Date de la convocation

03/07/2024

### Objet de la délibération

Suppression d'un poste de technicien territorial à temps complet et création d'un poste de technicien territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 025-200069565-20240709-2024\_67-DE

## EXTRAIT DU R des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 09 juillet 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 09 juillet à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Fêtes à Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Bernard THERY

**Présents** : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villédieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MONNIN Gaétan (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie), M. MICHAUD Paul (Le Cruzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Viaux), M. SALLEE Bernard (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbulsson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

**Autres présents** : M. PETITE Gilles, M. HUE PERRON Damien.

**Excusés** : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

**Absents** : M. LACROIX Hervé (Métabief), M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

**Procurations** : Mme CESSIN Emilie (Gellin) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MOREL Michel ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes) ayant donné procuration à M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. MICHAUD Paul (Le Cruzet), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine) ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

M. D. POIX DAUDE étant aphone, le Président demande à M. G. PETITE de présenter ce point. Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il indique qu'un poste de technicien territorial est vacant depuis le 01/06/2024 en raison du départ par voie de mutation d'un agent au service technique eau et assainissement. En raison de la prochaine prise de compétence relative à l'eau potable au 01/01/2026, et des missions de suivi de travaux des ouvrages afférents sur le secteur de la Collectivité, le service eau et assainissement nécessite un recrutement.

À l'issue des phases de candidatures et d'entretiens, une personne présente les compétences attendues et correspond au profil recherché afin d'assurer les missions de responsable de l'eau potable et de suivi des travaux. Il serait recruté en qualité de technicien territorial principal 2<sup>ème</sup> classe contractuel catégorie B, qui ne correspond pas au grade du poste laissé vacant par voie de mutation.

Il est proposé au Conseil Communautaire la suppression d'un poste de technicien territorial à temps complet à raison de 35/35<sup>ème</sup> et la création d'un poste de technicien territorial principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet à raison de 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 22/07/2024.

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 025-200069565-20240709-2024\_67-DE



**Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

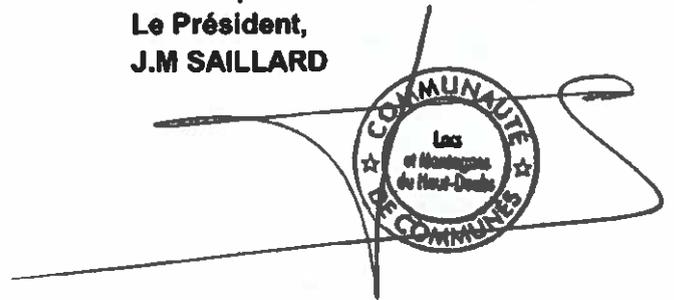
- **Valide la suppression d'un poste de technicien territorial à temps complet à compter du 22/07/2024**
- **Valide la création d'un emploi de technicien territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 22/07/2024**
- **Valide la modification et la validation du tableau des effectifs au 22/07/2024.**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.**

**Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits**

**Pour copie certifiée conforme,**

**Le Président,**

**J.M SAILLARD**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DOUBS

ARRONDISSEMENT  
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 44
Ayant donné procuration : 09
Absents/excusés : 14
Représentés : 02
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 44
Contre : /
Blancs et nuls : /
Abstention : /

### Date de la convocation

03/07/2024

### Objet de la délibération

**Création d'un poste  
d'attaché territorial à  
temps complet**

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 025-200069565-20240709-2024\_68-DE

## EXTRAIT DU R des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 09 juillet 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 09 juillet à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Fêtes à Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Bernard THERY

**Présents :** M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MONNIN Gaétan (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie), M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. SALLEE Bernard (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

**Autres présents :** M. PETITE Gilles, M. HUE PERRON Damien.

**Excusés :** Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

**Absents :** M. LACROIX Hervé (Métabief), M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

**Procurations :** Mme CESSIN Emilie (Gellin) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MOREL Michel ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes) ayant donné procuration à M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine) ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

M. D. POIX DAUDE étant aphone, le Président demande à M. G. PETITE de présenter ce point. Il indique que pour le bon fonctionnement de la collectivité, la Collectivité il est nécessaire de recruter un personnel afin d'assurer la gestion de la cellule marchés publics.

À l'issue des phases de candidatures et d'entretiens, une personne présente les compétences attendues et correspond au profil recherché afin d'assurer les missions susvisées. Il serait recruté en qualité d'attaché territorial contractuel catégorie A, à temps plein à raison de 35/35<sup>ème</sup>.

Il est proposé au Conseil Communautaire la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet à raison de 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 15/07/2024.

**Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- Valide la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet à compter du 15/07/2024
- Valide la modification et la validation du tableau des effectifs au 15/07/2024.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.

Fait et délibéré les ans, jours et mois  
sudsits

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
**DOUBS**

ARRONDISSEMENT  
**PONTARLIER**

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 44
Ayant donné procuration : 09
Absents/excusés : 14
Représentés : 02
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 44
Contre : /
Blancs et nuls : /
Abstention : /

**Date de la convocation**

03/07/2024

**Objet de la délibération**

**Avancement de grade d'un Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles principal 2<sup>ème</sup> classe au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles principal 1<sup>ère</sup> classe**

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 025-200069565-20240709-2024\_69-DE

**EXTRAIT DU R**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**  
**DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT**  
**DOUBS**

Séance du 09 juillet 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 09 juillet à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Fêtes à Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Bernard THERY

**Présents** : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MONNIN Gaétan (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie), M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. SALLEE Bernard (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

**Autres présents** : M. PETITE Gilles, M. HUE PERRON Damien.

**Excusés** : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

**Absents** : M. LACROIX Hervé (Métabief), M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

**Procurations** : Mme CESSIN Emilie (Gellin) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MOREL Michel ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes) ayant donné procuration à M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine) ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

Vu le code des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emploi,  
Vu la délibération du 13/11/2018 fixant les ratios d'avancement de grade ;  
Vu les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les avancements (LDG) établis le 01/01/2023 pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2027.

Le rapporteur indique que chaque année des agents peuvent prétendre aux avancements de grade.

Au titre de l'année 2024 et au regard de la manière de servir ainsi que de la capacité à exercer des missions d'un grade supérieur, un agent territorial spécialisé des écoles maternelles sera proposé au grade supérieur. Il convient dès lors de supprimer son grade et de créer le nouveau.

Il est proposé au Conseil Communautaire la suppression d'un grade d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe et la création d'un grade d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe.

**Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 025-200069565-20240709-2024\_69-DE



- **Valide la suppression d'un grade d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01/09/2024**
- **Valide la création d'un grade d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01/09/2024**
- **Autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires en lien avec cette décision**

**Fait et délibéré les ans, jours et mois  
susdits**

**Pour copie certifiée conforme,**

**Le Président,**

**J.M SAILLARD**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DOUBS

ARRONDISSEMENT  
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 44
Ayant donné procuration : 09
Absents/excusés : 14
Représentés : 02
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 44
Contre : /
Blancs et nuls : /
Abstention : /

Date de la convocation

03/07/2024

Objet de la délibération

**Avancement de grade d'un  
Adjoint Administratif  
Territorial principal 2<sup>ème</sup>  
classe au grade d'Adjoint  
Administratif principal 1<sup>ère</sup>  
classe**

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 025-200069565-20240709-2024\_70-DE

**EXTRAIT DU R**

**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT  
DOUBS**

Séance du 09 juillet 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 09 juillet à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Fêtes à Mouthé, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Bernard THERY

**Présents** : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MONNIN Gaétan (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie), M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. SALLEE Bernard (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

**Autres présents** : M. PETITE Gilles, M. HUE PERRON Damien.

**Excusés** : Mme CESSIN Emille (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

**Absents** : M. LACROIX Hervé (Métabief), M. LETOUBLON Albert (Mouthé), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

**Procurations** : Mme CESSIN Emille (Gellin) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MOREL Michel ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes) ayant donné procuration à M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine) ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emploi,

Vu la délibération du 13/11/2018 fixant les ratios d'avancement de grade ;

Vu les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les avancements (Lignes Directrices de Gestion) établis le 01/01/2023 pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2027.

Le rapporteur indique que chaque année des agents peuvent prétendre aux avancements de grade. Au titre de l'année 2024 et au regard de la manière de servir ainsi que de la capacité à exercer des missions d'un grade supérieur, le seul agent concerné pouvant être nommé au grade supérieur sera proposé. Il convient dès lors de supprimer son grade et de créer le nouveau.

Il est proposé au Conseil Communautaire la suppression d'un grade d'Adjoint Administratif principal 2<sup>ème</sup> classe et la création d'un grade d'Adjoint Administratif principal 1<sup>ère</sup> classe.

**Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 025-200069565-20240709-2024\_70-DE



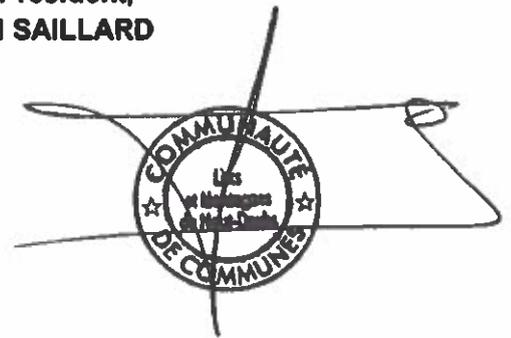
- **Valide la suppression d'un grade d'Adjoint Administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01/08/2024**
- **Valide la création d'un grade d'Adjoint Administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01/08/2024**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires en lien avec cette décision**

**Fait et délibéré les ans, jours et mois  
susdits**

**Pour copie certifiée conforme,**

**Le Président,**

**J.M SAILLARD**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DOUBS

ARRONDISSEMENT  
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 44
Ayant donné procuration : 09
Absents/excusés : 14
Représentés : 02
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 44
Contre : /
Blancs et nuls : /
Abstention : /

### Date de la convocation



### Objet de la délibération

**Enveloppe travaux et honoraires MOE – MSP Oye et Pallet**

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 025-200069565-20240709-2024\_71-DE

## EXTRAIT DU R des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 09 juillet 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 09 juillet à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Fêtes à Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Bernard THERY

**Présents** : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MONNIN Gaétan (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie), M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. SALLEE Bernard (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

**Autre présent** : M. PETITE Gilles.

**Excusés** : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

**Absents** : M. LACROIX Hervé (Métabief), M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

**Procurations** : Mme CESSIN Emilie (Gellin) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MOREL Michel ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes) ayant donné procuration à M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine) ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

Monsieur Jean-Yves BOUVERET, Vice-président en charge des affaires de santé, rappelle que par délibération du 12 décembre 2023, le Conseil communautaire a validé la rémunération de la maîtrise d'œuvre pour la création d'une maison de santé à Oye-et-Pallet, à hauteur de 13,98% du coût du projet estimé initialement à 1 400 000 € HT. Les honoraires étaient donc portés à 195 800 € HT ou 234 960 € TTC.

Toutefois, l'étude géotechnique de niveau G2 rendue en phase APD a contraint les équipes de la maîtrise d'œuvre à revoir le projet en prévoyant des fondations spéciales. Ces modifications ont engendré un surcoût portant le montant APD définitif des travaux à 1 569 000 € HT.

Au regard de ces éléments, il y a lieu de revoir le montant des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre, les portant à 206 184 € HT (hors phase concours, APS et mission complémentaire STP).

**Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

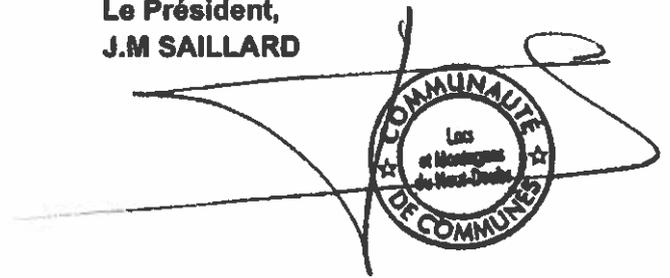
- **Approuve le nouveau montant de l'enveloppe travaux pour la maison de santé à Oye-et-Pallet à 1 569 000€**
- **Valide la rémunération de l'équipe de Maîtres d'œuvres à 206 184 € HT et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette rémunération.**

**Fait et délibéré les ans, jours et mois  
susdits**

**Pour copie certifiée conforme,**

**Le Président,**

**J.M SAILLARD**



The image shows a handwritten signature in black ink that overlaps a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" around the top and bottom edges, and "Loire et Montagne de Haut-Loire" in the center. There are two small stars on either side of the central text.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DOUBS

ARRONDISSEMENT  
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 44
Ayant donné procuration : 09
Absents/excusés : 14
Représentés : 02
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 44
Contre : /
Blancs et nuls : /
Abstention : /

Date de la convocation

03/07/2024

Objet de la délibération

**MSP Oye et Pallet : choix  
du bois scolyté**

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 025-200069565-20240709-2024\_72-DE

**EXTRAIT DU R**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**  
**DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT**  
**DOUBS**

Séance du 09 juillet 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 09 juillet à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Fêtes à Mouthé, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Bernard THERY

**Présents** : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villédieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateaublanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MONNIN Gaétan (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie), M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. SALLEE Bernard (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

**Autre présent** : M. PETITE Gilles.

**Excusés** : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

**Absents** : M. LACROIX Hervé (Métabief), M. LETOUBLON Albert (Mouthé), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

**Procurations** : Mme CESSIN Emilie (Gellin) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MOREL Michel ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes) ayant donné procuration à M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine) ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

Monsieur Jean-Yves BOUVERET, Vice-Président en charge des affaires de santé, rappelle que le Conseil communautaire, par délibération du 7 décembre 2021, a entériné sa volonté de construire une maison de santé pluriprofessionnelle sur la Commune d'Oye-et-Pallet.

Le choix de privilégier l'utilisation de bois local scolyté constitue une orientation importante de ce projet. Il sera préférentiellement issu des forêts des communes situées aux alentours, à savoir :

- Oye-et-Pallet ;
- Montperreux ;
- Malpas ;
- La Planée ;
- Les Grangettes ;
- Touillon-et-Loutelet.

Le besoin est estimé à un volume total de grumes de 950 m<sup>3</sup> soit 300 m<sup>3</sup> en sciage. Il est proposé aux Communes susmentionnées de mettre à disposition de ce projet de construction, les parcelles nécessaires pour la coupe.

Ces coupes seront vendues au charpentier titulaire du marché, façonnées bord de route. Après entretien avec l'ONF en sa qualité de vendeur, il est convenu sur la base des accords-cadres 2024 relatifs au bois scolyté, de fixer le prix de vente unitaire des grumes à 55 € HT/ m<sup>3</sup>.

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 025-200069565-20240709-2024\_72-DE



**Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents valide la démarche et autorise le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.**

**Fait et délibéré les ans, jours et mois  
susdits**

**Pour copie certifiée conforme,**

**Le Président,**

**J.M SAILLARD**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DOUBS

ARRONDISSEMENT  
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 44
Ayant donné procuration : 09
Absents/excusés : 14
Représentés : 02
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 43
Contre : 01
Blancs et nuls : /
Abstention : /

Date de la convocation

03/07/2024

Objet de la délibération

**Mobilité : candidature à l'appel à projet AVELO3**

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 025-200069565-20240709-2024 73-DE

**EXTRAIT DU R**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**  
**DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT**  
**DOUBS**

Séance du 09 juillet 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 09 juillet à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Fêtes à Mouthé, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Jean-Bernard THERY

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateaublanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcaïer Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MONNIN Gaétan (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie), M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. SALLEE Bernard (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbulsson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Autre présent : M. PETITE Gilles.

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), Mme JURCEVIC Lude (Métabief), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Absents : M. LACROIX Hervé (Métabief), M. LETOUBLON Albert (Mouthé), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : Mme CESSIN Emilie (Gellin) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MOREL Michel ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes) ayant donné procuration à M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lude ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine) ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

M. J-Y BOUVERET, Vice-président en charge de la mobilité, rappelle que la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs souhaite réaliser sur l'ensemble de son périmètre un schéma directeur cyclable. Ce schéma permettra au territoire et notamment aux communes le composant de bénéficier d'une véritable feuille de route en matière de planification des aménagements et de développement des services liés à la mobilité douce.

Localement, des initiatives en faveur de la marche et du vélo ont été réalisées ou sont en projets. Néanmoins, l'aspect ponctuel de ces aménagements ne permet pas de disposer d'un maillage continu et efficace à l'échelle de la CCLMHD. C'est pourquoi l'un des objectifs majeurs sera de coconstruire ce maillage de manière concertée avec la population, les associations et bien sûr les communes. Une fois le maillage défini, des préconisations d'aménagements seront faites, indiquant ainsi le devenir souhaitable des différents tronçons d'itinéraires en fonction des niveaux de trafic, du potentiel cyclable, des contraintes foncières... En parallèle, il sera important de mener un travail de sensibilisation, de communication et d'information. La réalisation du schéma directeur cyclable sera l'occasion d'insuffler un nouvel élan à la pratique du vélo, qui est encore très largement abordée sous le spectre des loisirs et du sport mais beaucoup moins sur son usage utilitaire. Pour appuyer cela, des animations seront prévues à des temps forts : semaine et challenge de la mobilité Bourgogne-Franche-Comté, Fête du Vélo, journées de sensibilisation dans les écoles... L'objectif étant de maintenir un dynamisme durant sa réalisation mais aussi au-delà. Enfin, le schéma directeur cyclable permettra de travailler de manière approfondie sur l'offre de services et le stationnement dédié aux cycles. Actuellement, ce dernier est très disparate et ne propose que très rarement une offre qualitative, composée majoritairement des arceaux du dispositif Jurassic Vélo Tours. Les services comprendront également les éléments tels que les bornes de rechargement, les

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 025-200069565-20240709-2024\_73-DE



totems de réparation, les stations de gonflage, le développement du label Accueil Vélo et des services liés à l'itinérance.

Pour mener à bien ce schéma directeur cyclable, la CCLMHD souhaite candidater à l'appel à projets AVELO3, permettant d'obtenir des subventions sur le volet étude (axe 1 de l'AAP) et sur les volets service et animation (axe 2 et 3).

Le Département du Doubs soutiendra également la Communauté de communes dans le financement pour la partie planification (schéma directeur).

Le plan de financement prévisionnel pour le schéma directeur cyclable est le suivant :

**Montant total pour les 3 axes : 100 000 € HT**

**Détail du plan de financement par axe :**

	ADEME (50%)	Département du Doubs (30%)	CCLMHD (20%)	TOTAL
Axe 1	35 000 € HT	21 000 € HT	14 000 € HT	70 000 € HT
Axe 2	12 500 € HT	-	12 500 € HT	25 000 € HT
Axe 3	2 500 € HT	-	2 500 € HT	5 000 € HT
TOTAL	50 000 € HT	21 000 € HT	29 000 € HT	

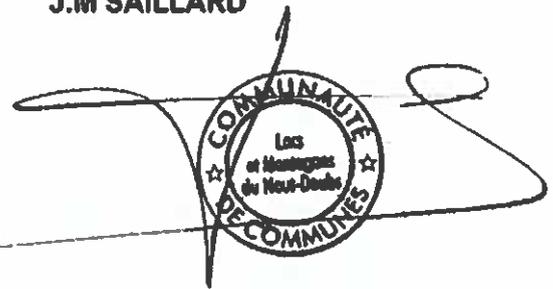
***Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents moins une voix contre autorise la candidature aux axes 1, 2 et 3 de l'appel à projets AVELO3 et autorise le Président à signer l'ensemble des documents à cet effet.***

Fait et délibéré les ans, jours et mois  
susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DOUBS

ARRONDISSEMENT  
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 44
Ayant donné procuration : 09
Absents/excusés : 14
Représentés : 02
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 44
Contre : /
Blancs et nuls : /
Abstention : /

### Date de la convocation

03/07/2024

### Objet de la délibération

**Finances : Reversement  
des attributions  
compensant le transfert de  
la part CPS des communes  
appartenant à un EPCI à  
fiscalité additionnelle**

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 025-200069565-20240709-2024\_74-DE

## EXTRAIT DU R des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 09 juillet 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 09 juillet à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Fêtes à Mouthé, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Bernard THERY

**Présents** : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateaublanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MONNIN Gaétan (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie), M. MICHAUD Paul (Le Cruzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. SALLEE Bernard (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

**Autres présents** : M. PETITE Gilles.

**Excusés** : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

**Absents** : M. LACROIX Hervé (Métabief), M. LETOUBLON Albert (Mouthé), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

**Procurations** : Mme CESSIN Emilie (Gellin) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MOREL Michel ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes) ayant donné procuration à M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. MICHAUD Paul (Le Cruzet), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine) ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

M. D. POIX DAUDE étant aphone, le Président demande à M. G. PETITE de présenter ce point Dans un objectif de simplification et de plus grande lisibilité de la dotation forfaitaire des communes, le 3° du I de l'article 240 de la loi de finances initiale pour 2024 fait évoluer les modalités de perception de la compensation "part salaires".

La "compensation de la part salaires" (CPS) est une composante de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI, destinée à compenser la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle en 1999. Jusqu'en 2023, si la commune était membre d'un EPCI à fiscalité additionnelle (FA) ou à fiscalité professionnelle de zone (FPZ), la part CPS était perçue par la commune au sein de sa dotation forfaitaire. Si la commune était membre d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU), la fiscalité économique, héritière de l'ancienne fiscalité professionnelle, étant perçue par l'EPCI, il en était de même de la part CPS, intégrée alors à la dotation de compensation de l'EPCI à fiscalité propre.

A compter de 2024, l'intégralité des montants des compensations de la part salaires (CPS) qui étaient encore compris dans la dotation forfaitaire des communes - c'est-à-dire, les communes appartenant à des EPCI à FA ou à FPZ - a été attribué à leur EPCI à fiscalité propre d'appartenance au 1er janvier 2024, au sein de la dotation de compensation des EPCI.

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 025-200069565-20240709-2024\_74-DE

Budget  
Levée

Par conséquent, cette année, aucune commune appartenant à un EPCI à fiscalité propre, quel que soit son régime fiscal, ne perçoit d'attribution au titre de la "part CPS" au sein de sa dotation forfaitaire.

Ce mécanisme a donc eu pour conséquence une baisse de la dotation forfaitaire des communes concernées par cette "remontée" de leur part CPS à leur EPCI d'appartenance.

Toutefois, le 4° du V de l'article 240 de LFI pour 2024, codifié à l'article L.5211-32 du CGCT, prévoit **un reversement obligatoire de l'EPCI au bénéfice des dites communes.**

L'article R.5211-12-2 du CGCT, institué par l'article 10 du décret n°2024-391 du 26 avril 2024, précise néanmoins que **tout montant qui est à la fois inférieur à 100 euros et inférieur ou égal à un euro par habitant ne fait pas l'objet d'un reversement à la commune.**

Les EPCI redevables et les montants dus au titre du reversement figurent en annexe de l'arrêté ministériel du 16 avril 2024 portant notification des attributions individuelles au titre du reversement de la compensation part salaires (CPS) de la taxe professionnelle des communes, publié au Journal officiel du 30 avril 2024.

Il convient de respecter les modalités d'imputation comptable suivantes (en M57) :

**Commune** 74838 Autres attributions de péréquation et de compensation

**EPCI** 7498 Autres reversements sur dotations et participations

Pour information une somme de 100 000 € a été voté au budget primitif 2024 au c/7498 (DF) et semble correspondre aux montants à reverser (99 776 €).

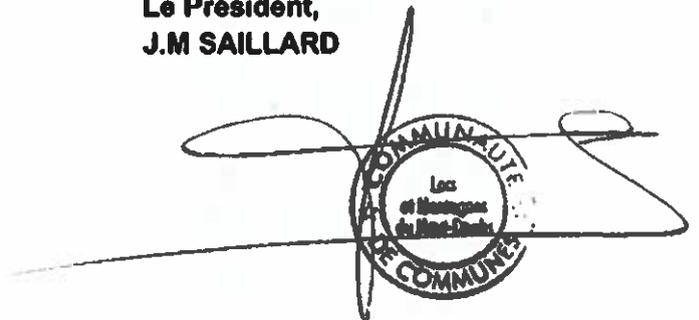
***Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents valide ces reversements et autorise le Président à signer les pièces s'y rapportant.***

**Fait et délibéré les ans, jours et mois  
susdits**

**Pour copie certifiée conforme,**

**Le Président,**

**J.M SAILLARD**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DOUBS

ARRONDISSEMENT  
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 44
Ayant donné procuration : 09
Absents/excusés : 14
Représentés : 02
Démissions : /
Résultat du vote :
Pour : 44
Contre : /
Blancs et nuls : /
Abstention : /

Date de la convocation

03/07/2024

Objet de la délibération

**ECONOMIE : Convention de délégation à la commune des Fourgs de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion de la ZAE des Buclés**

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le 16/07/2024

ID : 025-200069565-20240709-2024\_75-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE**  
**DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT**  
**DOUBS**

Séance du 09 juillet 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 09 juillet à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Fêtes à Mouthé, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD

Secrétaire de séance : M. Jean-Bernard THERY

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MONNIN Gaétan (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie), M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. SALLEE Bernard (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

Autre présent : M. PETITE Gilles.

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Absents : M. LACROIX Hervé (Métabief), M. LETOUBLON Albert (Mouthé), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : Mme CESSIN Emilie (Gellin) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MOREL Michel ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes) ayant donné procuration à M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine) ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

Le Président SAILLARD informe le conseil communautaire que M. R. BELOT, Maire des Fourgs, a attiré son attention sur le fait que des camping-cars, voire des camions logements, se sont installés sans autorisation sur différents sites de la commune des Fourgs ; dans ces véhicules, résident de manière permanente des travailleurs frontaliers, lesquels peinent à trouver à se loger compte tenu de la tension actuelle sur le logement dans le Haut-Doubs. Les différents sites de stationnement ne sont pas destinés à accueillir ce mode d'habitat.

Sa Commune a proposé de modifier son PLU pour permettre l'accueil de ces véhicules en zone 1 A ux. A l'issue d'une réunion tripartite le 26 avril 2024 (Sous-préfecture/DDT, CCLMHD, Commune), l'orientation a été prise de permettre à la Commune de réaliser, en zone 1Aux (ZAE des Buclés), l'aménagement nécessaire à l'accueil pérenne de ces modes d'habitats, de l'entretenir et de gérer cette prestation.

Pour ce faire la communauté de communes doit signer avec la commune des Fourgs une convention de délégation de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion de la ZAE des Buclés (voir convention en annexe) qui avaient été, de plein droit, mis à sa disposition par la Commune par application de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents se prononce favorablement sur cette convention et autorise le Président à la signer.**



Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Président, J.M SAILLARD



**CONVENTION de DELEGATION à la COMMUNE DES FOURGS de  
l'AMENAGEMENT, de l'ENTRETIEN et de la GESTION DE LA ZONE  
D'ACTIVITES ECONOMIQUES LES BUCLES**

**Entre la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs**

Sise 5 Rue de la Caserne 25 160 – LES HOPITAUX-VIEUX

Représentée par son Président, Jean-Marie SAILLARD,

Et

**La Commune de Les Fourgs**

Sise 40 Grande Rue, 25 300 LES FOURGS

Représentée par son Maire, Roger BELOT.

**Préambule.**

Par application de l'article L. 5214-16, modifié en dernier lieu par la loi n°2022-217 du 21 février 2022, la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs dispose (alinéa I- 2°) de la compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique.

Toutefois, l'article L. 5214-16-1 dispose que la communauté de communes peut confier par convention conclue avec une collectivité territoriale, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public.

Des camping-cars, voire des camions logements, se sont installés sans autorisation sur différents sites de la commune ; dans ces véhicules, résident de manière permanente des travailleurs frontaliers, lesquels peinent à trouver à se loger compte tenu de la tension actuelle sur le logement dans le Haut-Doubs. Les différents sites de stationnement ne sont pas destinés à accueillir ce mode d'habitat.

La Commune a proposé de modifier son PLU pour permettre l'accueil de ces véhicules en zone 1 AUx. A l'issue d'une réunion tripartite le 26 avril 2024 (Sous-préfecture/DDT, CCLMHD, Commune), l'orientation a été prise de permettre à la Commune de réaliser, en zone 1AUx, l'aménagement nécessaire à l'accueil pérenne de ces modes d'habitats, de l'entretenir et de gérer cette prestation.



**Ainsi les occupants de ces véhicules pourront y résider de manière permanente sous réserve de respecter les conditions fixées par une convention qui les liera à la Commune.**

**Cette orientation a été confirmée par délibération du Conseil Municipal des Fourgs en date du 7 juin 2024 et du Conseil Communautaire en date du 11 juin 2024.**

#### **Art.1<sup>er</sup>. - OBJET DE LA CONVENTION.**

**Dans le cadre d'une bonne organisation des services, la Communauté confie à la Commune qui l'accepte au titre de l'article L.5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la gestion de la compétence en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion de la zone I AUX, afin d'y aménager de manière pérenne l'accueil des campings cars, camions logements et autres habitats mobiles et démontables.**

#### **Art.2. - MODALITES PATRIMONIALES.**

**La Communauté met à la disposition de la Commune les biens meubles et immeubles de la zone artisanale des Buclés qui avaient été, de plein droit, mis à sa disposition par la Commune par application de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**La Commune assurera la gestion, l'entretien et la maintenance des biens pour la durée de la présente convention.**

#### **Art.3.- MODALITES FINANCIERES, COMPTABLES ET BUDGETAIRES.**

**L'exercice par la Commune de la compétence objet de la présente convention ne donne lieu à aucune rémunération.**

**La Commune engage et mandate les dépenses et encaisse les recettes liées à l'exercice de la compétence rétrocédée.**

**La Commune s'acquitte des remboursements d'échéances des emprunts, des impôts, taxes et redevances associés, ainsi que de la TVA dans les cas où la réglementation l'impose.**

**Elle sollicite toutes subventions auxquelles elle est éligible au titre de cette compétence, ainsi que les encaissements auprès des partenaires.**

**La Commune procédera au mandatement des dépenses après service fait, sur présentation des factures dans les délais réglementaires et dans le respect des règles relatives à la dépense publique. Elle procédera à l'émission des titres et à l'encaissement des recettes conformément aux règles de la comptabilité publique.**

#### **Art.4.- RESPONSABILITES.**

**La Commune est responsable, à l'égard de la Communauté et des tiers, des éventuels dommages de tous ordres résultant de ses obligations ou du non-respect de ses obligations dans le cadre de la présente convention.**

Elle est tenue de couvrir sa responsabilité par une ou plusieurs polices d'assurance qu'elle transmettra pour information à la Communauté et de souscrire tous les contrats la garantissant contre les risques afférents.

#### Art.5.- SUIVI DE LA CONVENTION.

La Commune élabore chaque année civile, un rapport d'activité qu'elle transmet à la Communauté pour information.

Sur la base de ce rapport, la Communauté se réserve le droit d'effectuer à tout moment tout contrôle qu'elle estime nécessaire.

#### ART.6.- ENTREE EN VIGUEUR, DUREE ET RESILIATION DE LA CONVENTION.

La présente convention entre en vigueur à la date du visa par la préfecture de la délibération du Conseil Communautaire l'approuvant, pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

Elle pourra être résiliée :

- Par accord entre les parties moyennant le respect d'un préavis de trois mois, sauf accord différent des deux parties sur la durée du préavis ;
- Par l'une des parties en cas de non-respect des dispositions de la présente convention par l'autre partie, un mois après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, non suivie d'effets dans le délai de la mise en demeure.

#### ART.7.- JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE.

En cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher toute voie amiable de règlement, y compris la médiation, avant de soumettre, en cas d'échec, le différend au tribunal administratif compétent.

Fait à ..... Le ... Juillet 2024

Pour la Commune des Fourgs,

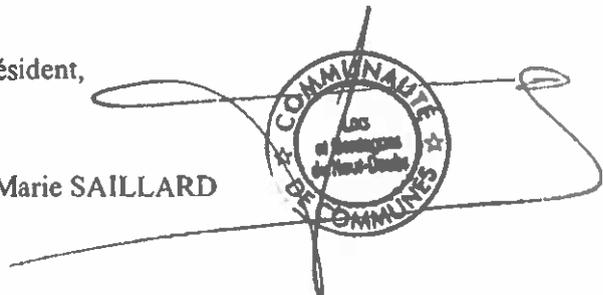
Pour la Communauté de Communes des Lacs et  
Montagnes du Haut-Doubs,

Le Maire,

Le Président,

Roger BELOT

Jean-Marie SAILLARD



Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le 16/07/2024



ID : 025-200069565-20240709-2024\_75-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DOUBS

ARRONDISSEMENT  
PONTARLIER

**Nombre de membres**

En exercice : 49  
Quorum : 25  
Présents : 35  
Votants : 44  
Ayant donné procuration : 09  
Absents/excusés : 14  
Représentés : 02  
Démissions : /

Résultat du vote :  
Pour : 29  
Contre : 06  
Blancs et nuls : /  
Abstention : 09

**Date de la convocation**

03/07/2024

**Objet de la délibération**

**NORDIQUE :  
transformation du  
domaine**

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le 16/07/2024

ID : 025-200069565-20240709-2024\_76-DE

**EXTRAIT DU R**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**  
**DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT**  
**DOUBS**

Séance du 09 juillet 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 09 juillet à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Fêtes à Mouthe, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Bernard THERY

**Présents** : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. GALLIOT Jean-Baptiste, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MONNIN Gaétan (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie), M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. SALLEE Bernard (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER Benjamin (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois).

**Autres présents** : M. PETITE Gilles, M. DONZELOT Sébastien, M. HUE PERRON Damien.

**Excusés** : Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

**Absents** : M. LACROIX Hervé (Métabief), M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

**Procurations** : Mme CESSIN Emilie (Gellin) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. MOREL Michel ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes) ayant donné procuration à M. THERY Jean Bernard (Malpas), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine) ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois).

Le Président souhaite tout d'abord rappeler que M. E. PENZES qui était Vice-Président en charge des affaires nordiques a cessé ses fonctions suite aux élections partielles organisées à Rochejean et qui ont vu élire Mme F. SCHIAVON Maire, et M. B. MEYER 1° Adjoint. Il indique que son remplaçant comme Vice-Président sera nommé après l'été. Dans ce contexte particulier il demande à M. S. DONZELOT, chef du service « Tourisme », de présenter ce point.

La Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs gère l'un des plus grands domaines nordiques de France.

Il compte neuf sites qui s'étalent de Chapelle des Bois aux Fourgs, avec des différences très marquées en termes de taille, de fréquentation, et d'enneigement notamment.

Ces sites sont un héritage patrimonial qui date de l'essor du nordique au début des années 80 dans le massif du Jura.

D'abord gérés par des associations, ils ont ensuite été confiés aux Communes, puis aux Communautés de Communes avec en filigrane une professionnalisation progressive de la filière.

Depuis quelques années, le Massif du Jura est en proie au dérèglement climatique, avec une tendance globale au réchauffement qui vient régulièrement hypothéquer l'enneigement du massif.

Ce phénomène s'est encore exacerbé ces deux dernières années qui ont été particulièrement mauvaises.

Pour exemple, le Pré Poncet, site le mieux enneigé du Département qui ouvrait encore ces dernières années plus de 100 jours par saison, n'a pu offrir que 35 jours d'ouverture lors de ce dernier exercice.

Les recettes du service, principalement générées par la vente des forfaits, sont mécaniquement altérées. Pour exemple, cette année c'est un peu moins de 180 000€ qui ont été collectés par la

régie de recettes contre 500 000€ les années « normales », voire 600 000€ plus exceptionnellement (saison COVID).

Dans le même temps, vu le volume de pistes, il est compliqué de faire diminuer les charges, dont une grande partie sont fixes (frais de personnel, balisage/dé balisage, entretien du matériel...).

On note aussi une difficulté de recrutement grandissante, les saisons étant de plus en plus courtes, ce qui rend le métier de pisteur secouriste de plus en plus précaire donc délaissé.

L'équilibre de fonctionnement qui était déjà fragile jusqu'à maintenant est donc très altéré, et il est nécessaire de réagir afin de rétablir une trajectoire plus raisonnable pour la collectivité, sous peine de devoir compenser par des hausses douloureuses de la fiscalité.

C'est dans cet état d'esprit que la conférence des Maires et la Commission nordique se sont réunies à quatre reprises du 5/03 au 24/06, afin de proposer un scénario réaliste permettant, dans l'idéal, de générer une économie de l'ordre de 200 000€/an sur les dépenses de fonctionnement du service.

Les différents sites ont eu la possibilité de créer des groupes de travail constitués de techniciens et d'élus pour émettre des propositions.

Les services ont aussi travaillé sur le sujet, toujours avec une obligation de résultat.

Lors de la dernière réunion en date du 24/06/2024, un scénario a été présenté avec les grands principes suivants :

*NB : une présentation au conseil communautaire permettra d'expliquer plus en détail ces hypothèses si nécessaire.*

- Des efforts sur tous les sites conservés :
  - Un objectif de réduction de 15 à 20% des coûts de damage en appliquant les dispositions suivantes :
    - Formation à l'éco conduite des chauffeurs.
    - Priorisation du traçage de certaines pistes en fonction de la fréquentation et de l'enneigement.  
Espacer la fréquence de damage quand les conditions sont stables.  
Ré enneigement uniquement sur les pistes prédéfinies en avant saison.
    - Utilisation des engins de damage légers dans la mesure du possible (SSV + rouleau), notamment sur la GTJ qui reste un itinéraire de randonnée.
  - Les Fourgs/Herba :
    - Suppression des pistes suivantes :
      - Pré Malvilain, les Prés, et Tous Vents sur le secteur de Jougne.
      - Pistes nordiques d'Entre les Fourgs.
      - Partie sud de la Begaude sur les Fourgs.
    - Echange de la machine de la Seigne avec celle du Mont d'Or.
  - Métabief/Mont d'Or :
    - Suppression de la piste du Tertre à Métabief et du haut de la piste du Lynx au Mont d'Or.
    - Dissociation du damage des deux sites :
      - Site Mont Ramey damé avec la machine du SMMO pour un public débutant. Discussion avec le SMMO pour délégation du damage de ce secteur.
      - Mont d'Or tracé avec un autre engin de la CCLMHD stationné à la Boissaude (point haut du domaine).
    - Une identité contemplative dédiée aux pratiques de loisirs à affirmer sur le Mont d'Or (randonnée nordique, raquettes, chiens de traîneaux...).
  - Chez Liadet :
    - Suppression de la partie basse de la piste Chalet Brulé.
    - Création si possible d'une liaison d'altitude entre les Loges Dessus et Chez Liadet.
    - Installation de toilettes au départ des pistes.
    - Passage de la piste Ravier en randonnée nordique.
    - Concentration des moyens sur les pistes en altitude direction Pré Poncet.

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le 16/07/2024

ID : 025-200069565-20240709-2024\_76-DE

- **Pré Poncet/Chaux Neuve :**
  - Suppression des pistes Elodie Bougeois Pin, > Pré Poncet.
  - Etude de la création d'un départ de repli au Laitolet en tenant compte diverses contraintes (environnementales, foncières, techniques...).
- **Chapelle des Bois :**
  - Suppression des pistes Chez Michel et le Tour du Village.
  - Plan de damage et de ré enneigement orientés vers le Pré Poncet.
  - Mise à l'étude d'un plan de restructuration avec pour objectif de ne conserver qu'un engin de damage à une échelle de 5 ans.
- **Des sites à supprimer pour créer un effet de seuil :**
  - La Fuvelle.
  - Les Combes Derniers ainsi que la piste de raquettes du Belvédère des Deux Lacs.
  - Partie CCLMHD du site du Laveron en lien avec la CCGP (gestionnaire par convention).
  - Vente du matériel devenu inutile (2 voire 3 engins de damage, motoneiges, tunnel des Combes Derniers...).
- **Des autres pistes d'économies :**
  - Suppression d'un demi-poste dédié à la gestion administrative.
  - Déneigement des parkings confié aux communes concernées.
  - Création d'un pass CCLMHD au tarif unique de 80€.

Comme expliqué ci-dessus, l'objectif de ces efforts est de retrouver un équilibre de fonctionnement raisonnable pour les années à venir, mais aussi de pouvoir continuer à investir dans des projets qualitatifs et de transition dont notamment :

- Les projets VTT et trail déjà initiés (les Fourgs, tour du lac, Métabief, Mouthe, Chapelle des Bois).
- L'extension de la piste de skis à roulettes à la Seigne.
- Le renforcement de l'installation de canons à neige sur le site nordique du pied des tremplins à Chaux Neuve en lien avec le SMMO.

**Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, avec 29 voix pour, 6 voix contre et 09 abstentions :**

- **Valide la mise en œuvre d'un tel scénario dès la saison 2024/2025.**
- **Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cet objectif, dont notamment la cession du matériel devenu inutile.**

**Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits**

**Pour copie certifiée conforme,**

**Le Président,**

**J.M SAILLARD**



Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le 16/07/2024

Service  
Le 16/07/2024

ID : 025-200069565-20240709-2024\_76-DE

